



L'essentiel & plus encore

MSA ALPES-VAUCLUSE

AIDE A L'OBTENTION du B.A.F.A

ANNEE 2025

ESSS08433

Formulaire et justificatifs à retourner au plus tard le 25/11/2025

DEMANDEUR (allocataire)

N° immatriculation :	<u>Activité :</u> Non Salarié Salarié agricole Autre situation :		
NOM – PRENOM :			
Adresse :			
Code Postal :	Ville		
Téléphone :			
Situation de famille :	Marié(e) Séparé(e)	Vie maritale (joindre les 2 avis d'imposition) Divorcé(e) Veuf(ve)	Célibataire Pacsé(e)

	NOM - Prénoms	Date de naissance	Situation professionnelle actuelle
M			
MME			
			Enfant concerné par la demande
1 ^{er} enfant			
2 ^e enfant			
3 ^e enfant			
4 ^e enfant			
5 ^e enfant			

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE DEMANDE

le dossier complété par l'organisme domicilié en PACA,
 le ou les justificatif(s) des dépenses effectuées, de moins de 3 mois (attestation de réalisation en totalité d'un des deux stages pédagogiques et facture acquittée),
 Attestation quotient familial.

MODALITES DE DEPOT DE CETTE DEMANDE

Attention : tout dossier incomplet (non renseigné, justificatifs non fournis, ...) vous sera retourné.

Les demandes doivent être transmises complétées, signées et accompagnées de tous les justificatifs précisés ci-dessus, au choix :

Depuis votre espace privé : [alpesvaucluse.msa.fr/Mon espace privé/contact & échanges/envoyer un document/.. d'autres documents/\(préciser le nombre de documents à télécharger et télécharger\)/Transmettre](https://alpesvaucluse.msa.fr/Mon-espace-privé/contact-&-echanges/envoyer-un-document/)

Par mail : aideauxtempslibres.blf@alpesvaucluse.msa.fr

Par voie postale :
MSA Alpes-Vaucluse
Service de l'Action Sanitaire et Sociale
1 Place des Maraîchers
CS 60505 84056 AVIGNON cedex 9

Pour toute information relative à cette demande : contact téléphonique au 04 90 13 60 93

La MSA Alpes-Vaucluse se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans cette déclaration.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausse déclaration, (article L 377.1 du code de la sécurité sociale – article L 441.1 du code pénal).
En foi de quoi, je confirme ma demande et atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur cet imprimé.

A

Le

AIDE A L'OBTENTION

du **B.A.F.A** ANNEE 2025

Cette aide est destinée à apporter une contribution financière pour le parcours d'un jeune souhaitant mener à bien une formation complète d'animateur de centre de vacances par la prise en charge d'une part du coût global de la formation.

Conditions d'attribution

Le candidat au B.A.F.A. doit être âgé de plus de 16 ans et avoir moins de 26 ans.

Montant

Le montant de l'aide est fixé en fonction du quotient familial (QF) du demandeur de l'aide (l'allocataire). Rendez-vous sur le site de la MSA Alpes-Vaucluse pour vérifier votre QF : [alpesvaucluse.msa.fr/Mon espace privé/Mes attestations/Famille/Mon Quotient Familial](https://alpesvaucluse.msa.fr/Mon%20espace%20privé/Mes%20attestations/Famille/Mon%20Quotient%20Familial)

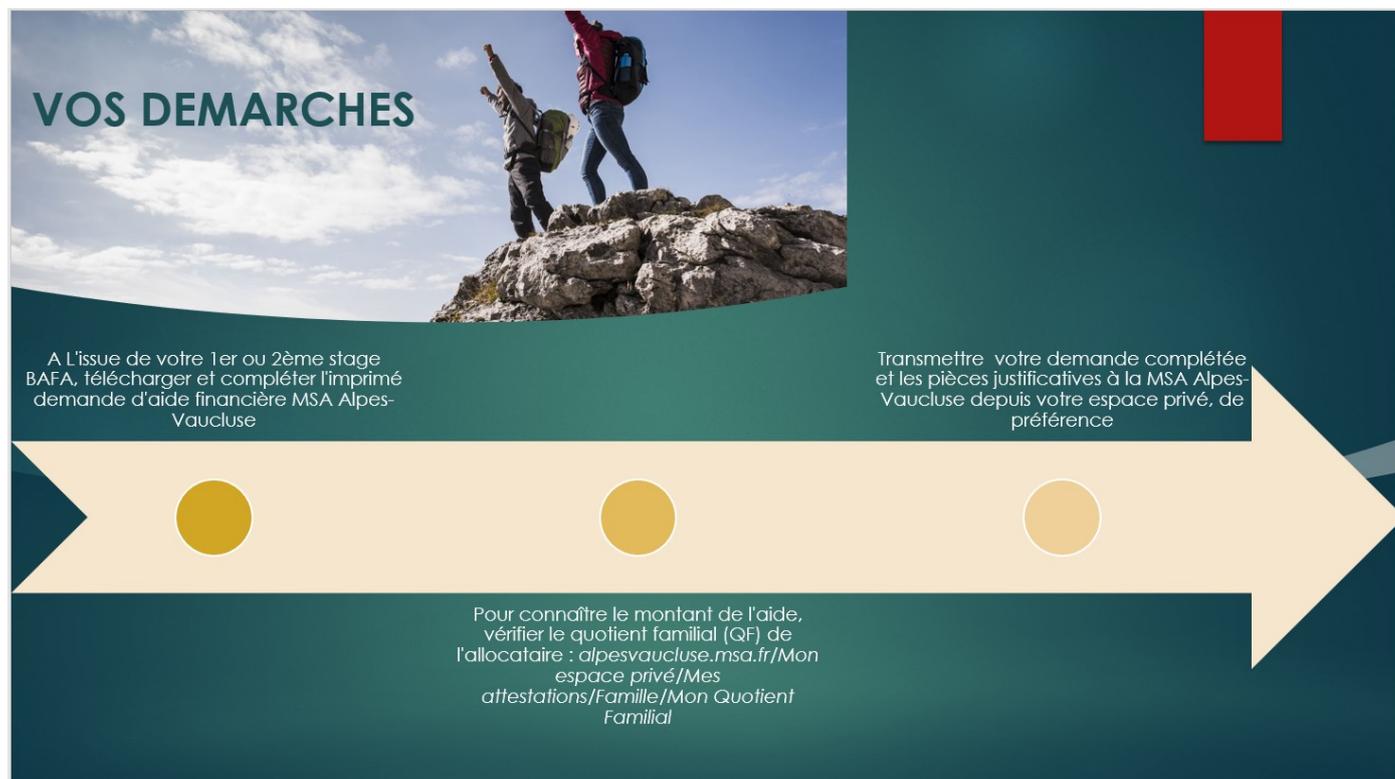
QF < ou = à 400 € : participation MSA de 250 €.

QF > à 400 € : participation MSA de 150 €.

Cette participation financière concerne un des deux stages pédagogiques réalisés en totalité et payable, en une seule fois, à l'issue du 1er ou du dernier stage (le paiement au tiers est possible). Le justificatif doit être daté de moins de 3 mois.

Validité

Cette aide extra-légale prise en charge par le service Action sanitaire et sociale est valable pour l'année en cours.



Pour toutes questions relatives à cette demande :

Depuis votre espace privé : [alpesvaucluse.msa.fr/Mon espace privé/contact & échanges](https://alpesvaucluse.msa.fr/Mon%20espace%20privé/contact%20&%20échanges)

Une adresse mail : aideauxtempslibres.blf@alpesvaucluse.msa.fr

Votre contact téléphonique : 04 90 13 60 93